

ODYCE FIDEA SAS
Société par actions simplifiée au capital de 522.784 euros
Siège social : 7 rue de Madrid
75008 Paris
390 446 946 RCS PARIS

DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 23/07/2025

Monsieur Sylvain LAVAGNA, agissant en qualité de Président de la société, a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts sociaux, qui donnent pouvoirs au Président pour transférer le siège social :

- Transfert du siège social de la société ;
- Modification de l'article 4 des statuts sociaux ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION :

Le Président décide de transférer le siège social du 7 rue de Madrid - 75008 Paris, au 5 rue Salneuve 75017 Paris,

à compter du 1^{er} aout 2025.

DEUXIEME DECISION :

Le Président décide de modifier l'article 4 des statuts sociaux comme suit :

« Article 4 – Siège social (Ancienne rédaction)

Le siège social est fixé à PARIS (75008) – 7 rue de Madrid.

Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la Présidence et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Article 4 – Siège social (Nouvelle rédaction)

Le siège social est fixé à PARIS (75017) – 5 rue Salneuve.

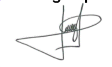
Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la Présidence et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés ».

TROISIEME DECISION :

Le Président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président.

Date : 23/07/2025

Signé par :

D2F636BEABC84D8...
Le Président